

# DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET ACTION HUMANITAIRE



## Ce que le volontaire peut faire

Dans le domaine du développement international et de l'action humanitaire, le volontaire peut participer à des actions de **sensibilisation à la solidarité internationale** et aux relations internationales ou **apporter un appui ou une aide aux publics bénéficiaires à l'étranger**. Il peut participer à des actions concrètes soutenant des projets d'échanges et de développement local. Il doit, dans tous les cas, **être en lien direct avec les publics bénéficiaires**.



## Ce que le volontaire ne peut pas faire

Une attention particulière doit être portée à la **complémentarité** et à la **non-substitution des missions des volontaires aux actions menées par les salariés, volontaires de solidarité internationale et bénévoles sur le terrain**. **Ils ne doivent pas effectuer des tâches propres au fonctionnement des organismes : recherche de fonds, communication, logistique, gestion de projets**, etc. sont des activités proscrites dans le cadre d'une mission de Service Civique.



## Points de vigilance

Les organismes d'envoi, comme les organismes d'accueil à l'étranger, **ne peuvent attendre du volontaire des compétences spécifiques d'aide au développement**. Un effort particulier doit être réalisé dans le choix et l'organisation des missions à l'international pour qu'elles soient **accessibles à des jeunes peu diplômés et n'ayant pas eu d'expérience de mobilité**.

En effet, des prérequis en termes de formation, de compétences ou d'expériences préalables ne peuvent être des critères de recrutement.

**Les organismes d'accueil veillent à diversifier les profils des volontaires accueillis, notamment en recrutant des volontaires de tous niveaux de diplôme**.

Des capacités d'adaptation à un environnement culturel différent ainsi que, dans certains cas, des compétences linguistiques peuvent toutefois être recherchées afin d'assurer la bonne intégration du volontaire sur le terrain.

À cet effet, **une mission à l'étranger doit aussi comprendre une préparation des volontaires au départ**, pourvue par l'organisme d'envoi.

Cette préparation au départ a entre autres pour objectif de sensibiliser les volontaires au contexte et aux cultures du pays d'accueil ainsi qu'à la gestion des risques sécuritaires. Elle inclut également un travail sur l'interculturalité et la posture qu'implique une mission à l'étranger.

**Une mission à l'étranger nécessite avant tout d'être construite avec le partenaire à l'étranger** afin de répondre à un véritable besoin.

L'organisme d'envoi a également la responsabilité de sensibiliser et d'accompagner les structures d'accueil à l'étranger à la compréhension des principes fondamentaux du Service Civique et à l'accompagnement des volontaires sur le terrain.

## **1/SOUTENIR DES PROJETS ET DES POPULATIONS À L'ÉTRANGER**

### **1.1. Éduquer au développement durable**

#### **Objectif d'intérêt général :**

Sensibiliser et éduquer au développement durable les élèves des établissements français à l'étranger.

#### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

- Aider à la mise en place d'actions ou de projets pédagogiques de développement durable dans l'établissement scolaire en lien avec les enseignants ;
- Participer à la sensibilisation de la communauté scolaire, et en priorité les élèves, sur la préservation de la biodiversité, la réduction et la gestion des déchets, l'optimisation des consommations d'énergies et des ressources et la promotion de l'éco-mobilité ;
- Participer à l'organisation d'événements avec ou auprès des élèves : semaine de réduction des déchets, journée de la biodiversité, semaine du développement durable, journée du vélo etc.

### **1.2. Soutenir les activités d'alphabétisation**

#### **Objectif d'intérêt général :**

Contribuer à l'alphabétisation de populations jeunes et adultes dans le cadre d'un partenariat entre une collectivité territoriale française et une collectivité territoriale étrangère.

#### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

- Participer au processus d'alphabétisation des enfants et des adultes : participation, puis co-animation des activités mises en place avec les enfants (jeux, lecture à voix haute etc.) ;
- Contribuer aux actions d'alphabétisation des adultes menées par une association locale ;
- Participer à la vie de l'école : intervenir en complément des professeurs dans les apprentissages des bases de la langue, dans l'aide aux devoirs, la mise en place d'ateliers ludiques, etc.
- Les volontaires bénéficieront d'un mois de préparation au départ et d'un mois de retour en France.

### **1.3. Créer son propre projet d'innovation sociale**

#### **Objectif d'intérêt général :**

Contribuer à un programme qui initie des Laboratoires d'Innovation Sociale (LabIS), espaces interactifs d'innovation

à visée éducationnelle et sociale, qui encouragent la formation par la pratique.

Dans ce cadre, les volontaires stimuleront et valoriseront les initiatives et projets à impact positif portés par des jeunes, âgés de 16 à 35 ans et provenant de milieux sociaux et de niveaux d'instruction différents. Les volontaires créeront et mèneront également leur propre projet au cours de leur mission.

#### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

- Crée leur propre projet au sein du Laboratoire d'Innovation Sociale (LabIS), la seule obligation étant que l'initiative portée ait un impact positif sur la société. Les volontaires pourront proposer des projets sur des thématiques très variées allant du recyclage d'objets, à la création de liens intergénérationnels, ou encore à l'utilisation du numérique ;
- Co-construire avec les jeunes labistes leurs projets d'innovation sociale. Le laboratoire est avant tout un lieu d'échange et de formation ainsi, lorsque les volontaires créeront leur propre projet, ils bénéficieront de l'aide des autres labistes et inversement ;
- Participer aux rencontres internationales. Elles permettront aux volontaires de rencontrer l'ensemble des jeunes du programme. Ces rencontres sont l'occasion pour les différents acteurs du programme d'échanger sur leurs pratiques, et de construire, ensemble, la suite du projet. Les volontaires s'enrichiront de cet espace de dialogue et pourront, au besoin, animer en binôme un atelier interculturel.

### **1.4. Lutter contre le changement climatique**

#### **Objectif d'intérêt général :**

Lutter contre le changement climatique en participant aux diverses activités du programme d'adaptation au changement climatique que connaît le pays d'accueil (tempêtes, ouragans et sécheresse qui déstabilisent les populations qui vivent de la pêche et de l'agriculture). Les volontaires pourront également être intégrés au programme Energies Renouvelables qui développe les projets d'électrification solaire et de valorisation de la biomasse.

#### **Dans le cadre de leur mission, les volontaires sont amenés à :**

- Aider à identifier les besoins des populations bénéficiaires du projet ;
- Soutenir la communauté locale dans le développement de solutions alternatives et durables ;
- Sensibiliser la population aux gestes éco-citoyens ;
- Aider à développer la démarche d'éco-soutien familial : formation au maraîchage bio-intensif pour une meilleure nutrition et sécurité alimentaire, sauvegarde



→ Proposer des outils pédagogiques, des expositions pour faire connaître ces chantiers et projets de solidarité internationale auprès du grand public et de publics spécifiques ;

- Se faire le relais de campagnes nationales de solidarité internationale ;
- Communiquer et informer sur les chantiers futurs ;
- Faire le lien avec des associations susceptibles de soutenir de nouvelles initiatives.

### **1.2. Sensibiliser aux enjeux internationaux et à l'engagement international**

#### **Objectif d'intérêt général :**

Sensibiliser le public aux enjeux internationaux et promouvoir les projets existants. Informer sur les modalités d'engagement en faveur de la solidarité et du développement international et faciliter les volontés d'engagement.

Dans le cadre de leur mission et après une formation préalable sur les thèmes qui seront abordés durant la mission (Droits de l'Homme, développement durable, etc.), les volontaires sont amenés à :

- Sensibiliser le public français aux enjeux internationaux comme la connaissance des peuples et des cultures étrangères, la défense des Droits de l'Homme, le développement durable, l'impact des changements climatiques, de la déforestation, des projets miniers, pétroliers, gaziers, l'accaparement des terres... ;

→ Promouvoir les actions humanitaires et les modalités d'engagement ;

- Aider les jeunes à s'engager dans des projets internationaux, notamment le volontariat européen et le volontariat de solidarité internationale ;

→ Participer à des interventions auprès d'établissements recevant du public (établissements scolaires, centres culturels ou de loisirs, médiathèques...) en animant des conférences, débats, modules de sensibilisation, jeux de découverte, expositions, événements culturels.